

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Gestion des épisodes de fortes chaleurs lors des compétitions de voile en France métropolitaine

1. Objet

Les présentes recommandations définissent les mesures de prévention, d'adaptation et de gestion pouvant être mises en œuvre lors des épisodes de fortes chaleurs ou de canicule dans le cadre de l'organisation de compétitions de voile en France métropolitaine.

Elles s'appliquent aux autorités organisatrices, clubs, directions de course, comités de course, jurys, bénévoles, prestataires et concurrents impliqués dans la participation l'organisation et l'encadrement des compétitions à la voile. Ces recommandations ont pour objectif de sensibiliser les autorités organisatrices, de les aider à anticiper les situations à risque et de prendre les décisions les plus appropriées ainsi que d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Dans tous les cas, il est rappelé que :

- ✓ Conformément à l'article II.1.2 du Règlement Technique des Pratiques Sportives Compétitives de la FFVoile, l'organisateur assume les responsabilités liées à la nature et au déroulement de la compétition.
- ✓ Conformément à l'article II.3.5.5 du Règlement Technique des Pratiques Sportives Compétitives de la FFVoile, l'organisateur doit prévoir une procédure permettant, si les conditions l'exigent, de suspendre ou d'annuler la compétition.
- ✓ Les autorités organisatrices sont tenues de respecter les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur.

2. Analyse des risques

Dangers principaux :

- ✓ Coup de chaleur
- ✓ Déshydratation
- ✓ Brûlures solaires
- ✓ Hyperthermie d'effort.

3. Contexte particulier Voile

- ✓ Les coureurs sont accueillis en général dans une structure à terre
- ✓ Les régates se déroulent sur l'eau.

Il existe en général une différence de température entre la terre et la mer, comme on peut le remarquer sur

- ✓ <https://www.meteociel.fr/observations-meteo/temperatures.php>
- ✓ <https://www.windy.com/fr/-Menu/menu?temp,47.582,-2.626,5,i:pressure,m:eXLaf32>

Il convient donc de différencier ces 2 milieux.

4. Principes généraux

L'organisateur est responsable de l'évaluation des risques liés aux conditions météorologiques et de la mise en œuvre des mesures permettant de garantir la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles.

Une vigilance particulière doit être portée :

- ✓ Aux sportifs mineurs ;
- ✓ Aux sportifs soumis à un effort prolongé ;
- ✓ Aux personnes âgées ;
- ✓ Aux bénévoles exposés à terre ;
- ✓ Aux arbitres et officiels présents sur l'eau ;
- ✓ Aux femmes enceintes ;
- ✓ Aux personnes en situation de handicap, en particulier celles présentant une atteinte neurologique ou médullaire (paraplégiques, tétraplégiques).

5. Niveau de surveillance

L'organisateur assure une veille météorologique quotidienne à partir :

- ✓ Des vigilances préfectorales ;
- ✓ Des consignes des autorités sanitaires ;
- ✓ Des bulletins d'alerte de Météo-France (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>)
- ✓ Du relevé en temps réel de la température, vitesse du vent et degré d'hygrométrie (degré d'humidité).

Une attention particulière est requise dans les situations suivantes :

- ✓ Lors des vagues de chaleur et vigilances canicules ;
- ✓ La température ressentie devient élevée du fait de l'humidité ;
- ✓ Une vigilance jaune, orange ou rouge "chaleur ou canicule" est déclenchée.

6. Mesures générales

6.1 Organisation sportive

L'organisateur étudie systématiquement :

- ✓ L'adaptation des horaires de course pour éviter les heures les plus chaudes ;
- ✓ La réduction du temps d'exposition à la chaleur ;
- ✓ L'adaptation du nombre de courses ;
- ✓ L'augmentation des temps de récupération entre les courses pour laisser le temps aux concurrents de s'hydrater ;
- ✓ Le report ou l'annulation de certaines épreuves si les conditions le justifient.

D'une manière générale, l'autorité organisatrice et les arbitres doivent minimiser le temps d'attente sur l'eau :

- ✓ En adaptant les départs de terre quand les conditions de régates sont réunies ;
- ✓ En renvoyant les concurrents à terre dès que les conditions de régates ne sont plus réunies.

6.2 Information préventive

Une information spécifique est diffusée à l'ensemble des participants avant l'épreuve concernant :

- ✓ Les risques liés à la chaleur ;
- ✓ Les signes d'alerte du coup de chaleur ;
- ✓ Les recommandations d'hydratation ;
- ✓ Les équipements de protection recommandés.

A noter :

L'absence ou la faiblesse du vent diminue le refroidissement par convection ; **Une forte hygrométrie** (taux d'humidité élevé), limite, voire annule, le refroidissement par évaporation de la sueur.

7. Dispositif sanitaire minimal

L'organisateur veille à :

- ✓ Disposer ou être en relation avec un poste de secours adapté à la taille de l'événement ;
- ✓ Renforcer les moyens de premiers secours si nécessaire ;
- ✓ Identifier les structures médicales de proximité ;
- ✓ Prévoir une procédure d'évacuation rapide depuis le plan d'eau ;
- ✓ Sensibiliser les équipes de surveillance aux pathologies liées à la chaleur.

Les procédures d'intervention doivent intégrer tous signes évocateurs d'un trouble induit par la chaleur :

- ✓ Malaises et pertes de connaissances, vertiges
- ✓ Sensation de soif intense
- ✓ Sueurs abondantes
- ✓ Intense rougeur cutanée.

8. Mesures à mettre en œuvre pendant l'événement

8.1 Hydratation

A terre :

L'organisateur veille à ce qu'il y ait :

- ✓ Un accès permanent à l'eau potable ;
- ✓ Des points d'approvisionnement en eau clairement identifiés ;
- ✓ Un stock d'eau de sécurité adapté à la fréquentation ;
- ✓ Une disponibilité d'eau supplémentaire pour les officiels et bénévoles.
- ✓ Toutes les boissons alcoolisées sont à bannir, y compris celles du 3ème groupe (bière, cidre...), elles aggravent la déshydratation.

Sur l'eau.

L'organisateur :

- ✓ Prévoit un stock d'eau disponible sur les bateaux de sécurité,
- ✓ Et invite les concurrents et accompagnateurs à embarquer des réserves d'eau suffisantes.

8.2 Rafraîchissement

L'organisateur met en place lorsque cela est possible :

- ✓ Des zones ombragées ;
- ✓ Des espaces ventilés ;
- ✓ Des locaux rafraîchis ;
- ✓ Des brumisateurs ou moyens de refroidissement ;
- ✓ Des points d'accueil permettant une récupération à l'abri du soleil.

8.3 Communication

Des rappels réguliers sont effectués concernant :

- ✓ L'hydratation ;
- ✓ Le port de vêtements adaptés (anti UV) ;

- ✓ L'application de protection solaire ;
- ✓ Les symptômes nécessitant une prise en charge médicale.

9. Surveillance des participants

Les arbitres, entraîneurs, responsables d'équipe et bénévoles doivent être attentifs aux signes suivants :

- ✓ Fatigue inhabituelle ;
- ✓ Maux de tête ;
- ✓ Vertiges ;
- ✓ Nausées ;
- ✓ Crampes ;
- ✓ Confusion ;
- ✓ Troubles de l'équilibre ;
- ✓ Comportement anormal.

Toute suspicion de coup de chaleur impose :

- ✓ L'arrêt immédiat de l'activité ;
- ✓ La mise à l'ombre ;
- ✓ Le refroidissement rapide de la personne ;
- ✓ L'appel des secours si nécessaire.

10. Mesures renforcées en vigilance orange ou rouge

Lorsque le département concerné est placé en vigilance orange ou rouge chaleur / canicule, l'organisateur procède à une réévaluation des risques en liaison avec les arbitres et la direction de course s'il y en a une, après avoir pris connaissance des bulletins de Météo Marine.

Les mesures suivantes doivent être étudiées :

- ✓ Imposer le port d'un couvre-chef ;
- ✓ Réduction du programme sportif ;
- ✓ Limitation du temps passé sur l'eau ;
- ✓ Suppression des courses les plus exigeantes physiquement ;
- ✓ Avancer / retarder / reporter les départs ;
- ✓ Report / Annulation partielle ou totale de l'épreuve ;
- ✓ La décision finale appartient à l'autorité organisatrice en lien avec les arbitres et la direction de course s'il y en a une.

11. Responsabilités

Il est recommandé que l'Autorité Organisatrice désigne un référent "fortes chaleurs".

Ce référent est chargé :

- ✓ De suivre les prévisions météorologiques et en particulier les alertes ;
- ✓ De vérifier la disponibilité des moyens de prévention ;
- ✓ De coordonner les actions d'information ;
- ✓ De proposer les adaptations nécessaires au programme sportif ;
- ✓ De rendre compte à la direction de l'événement.

12. Retour d'expérience

À l'issue de l'événement, un retour d'expérience est réalisé afin :

- ✓ D'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre ;
- ✓ D'identifier les difficultés rencontrées ;
- ✓ D'améliorer les dispositifs pour les éditions futures.

Annexes :

- 1- Tableau d'aide à la décision
- 2- Recommandations des mesures à prendre en cas d'épisode de fortes chaleurs
- 3- Plus d'informations.

ANNEXES

1- Tableau d'aide à la décision*

Niveau	Situation	Mesures minimales
Vigilance	Jaune	Hydratation renforcée, Prévention, communication, zones d'ombre
Alerte	Vigilance orange Météo-France	Adaptation des horaires, aménagement du nombre de courses, renforcement secours
Crise	Vigilance rouge ou température ressentie extrême	Report, suspension ou annulation des courses

**Pour les épreuves impliquant des personnes en situation de handicap, les seuils d'alerte et les mesures de protection s'appliquent par anticipation, avec un niveau de vigilance accru.*

2- Recommandations des mesures à prendre en cas d'épisode de fortes chaleurs



**VAGUE DE CHALEUR :
JE ME PRÉPARE ET J'AGIS**

**ORGANISATEURS
DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Je me prépare



Je prévois les aménagements suivants :
- Décaler l'épreuve aux heures les moins chaudes
- Adapter les conditions de pratique : lieu, règles, parcours...
- Renforcer les effectifs de l'équipe d'organisation



J'informe l'équipe d'organisation des mesures de prévention à prendre et des signes d'alerte à connaître (coup de chaleur, déshydratation...)



Je vérifie les moyens de rafraîchissement et de ventilation des équipements



Je renforce le dispositif de secours



Je vérifie les réserves d'eau potable

J'agis



Je mets en œuvre les aménagements ou je reporte l'épreuve, ou j'annule l'épreuve



Je diffuse les recommandations de prévention au public et aux participants



Je donne de l'eau régulièrement et propose des lieux de rafraîchissement (zones d'ombres, locaux rafraichis...)



Je fais remonter tout événement anormal au préfet de département

J'améliore

À l'issue de l'événement j'évalue et analyse l'organisation du dispositif afin d'y apporter des améliorations

Pour plus d'informations :
solidarites-sante.gouv.fr • preventionbtp.fr • inrs.fr

Consultez les recommandations du ministère du Travail et téléchargez le kit de communication :
travail-emploi.gouv.fr

26/07/2021

3- Plus d'informations :

<https://vigilance.meteofrance.fr/>

[Accueil | Santé publique France](#)

[Santé et sécurité au travail - INRS](#)

[Sport et canicule | sports.gouv.fr](#)

<https://www.sports.gouv.fr/guide-pour-un-ete-sportif-et-responsable-2849>

<https://www.vivre-avec-la-chaueur.fr/>

<https://www.sports.gouv.fr/adapter-les-pratiques-sportives-au-changement-climatique-1186>